

## 75 ans du Conseil supérieur des Finances - Discours de clôture

Didier REYNDERS

Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et des Réformes

Institutionnelles

Président du Conseil supérieur des Finances





## Table des matières

---

1	Comité d'étude sur le vieillissement	69
2	La section Besoins de financement des pouvoirs publics	70
3	La section Fiscalité et Parafiscalité	71
4	Remerciements	72
5	Conclusions	73



Les orateurs précédents, Rudi Vander Vennet, Bernard Jurion, Guy Quaden, Luc Coene, Paul Van Rompuy et Robert Deschamps ont déjà avec brio exposé les différentes facettes du CSF et je ne vais donc pas vous exposer tout l'historique du CSF.

Je voudrais seulement rappeler que mon prédécesseur, le Ministre Gérard, a institué le CSF le 31 janvier 1936. L'objectif était de fondre en un seul organe de multiples commissions qui dépendaient du Ministère des Finances de l'époque.

Relevons seulement que parmi ces multiples commissions, il en existait déjà une chargée de la simplification de la législation fiscale! Le problème de simplification est toujours d'actualité même si de nombreux progrès ont déjà été réalisés. Le problème de la compréhension de la fiscalité par les citoyens risque cependant de se poser avec plus d'acuité avec les projets de défédéralisation de la fiscalité.

Comme cela a déjà été dit, le CSF comporte un comité d'études: le Comité d'étude sur le vieillissement et deux sections: la section Besoins de financement des pouvoirs publics et la section Fiscalité et Parafiscalité.

## 1 Comité d'étude sur le vieillissement

La section a été créée en 2001 par la loi «portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un Fonds de Vieillissement».

L'objectif du comité est d'examiner les conséquences budgétaires et sociales du vieillissement.

L'un des principaux succès de nos sociétés, on l'oublie trop souvent, est l'allongement de la durée de vie. Le rapport permet de mesurer les contreparties budgétaires plus négatives de ce succès.

Gouverner, c'est prévoir et il est donc important pour les gouvernements de disposer d'une boussole, de chiffres les plus fiables possibles qui mesurent les défis que nous devons collectivement relever.

Selon la dernière estimation du CEV, le coût du vieillissement est évalué à 6,3 % du PIB entre 2009 et 2060. Ce coût supplémentaire est principalement à charge de la sécurité sociale et de l'Entité I.

Les gouvernements actuels et futurs ne peuvent et ne pourront pas se prévaloir de leur ignorance. Les gouvernements devront sur base des rapports du CEV prendre leurs responsabilités et engager les réformes structurelles qui s'imposent notamment en matière de pensions.

Il faut cependant rappeler que vieillissement est aussi un succès et un enrichissement de nos sociétés. On a trop longtemps opposé travail des aînés et travail des jeunes. Le maintien des plus âgés à l'emploi ne se fait pas nécessairement au détriment de l'emploi des plus jeunes. Nous devons favoriser une intégration des personnes plus âgées dans la vie active, notamment en les autorisant à travailler plus longtemps. Nos sociétés doivent mieux bénéficier du savoir-faire des aînés et valoriser ainsi leurs compétences.

## 2 La section Besoins de financement des pouvoirs publics

---

Cette section est chargée d'évaluer l'exécution du programme de stabilité et émet chaque année des recommandations sur la trajectoire future des finances publiques à moyen terme.

La section s'appuie notamment sur le rapport du Comité d'études du vieillissement pour formuler ces recommandations.

Dans son dernier rapport, le CSF a plaidé pour la réalisation d'un surplus de 0,2 % à l'horizon 2015 et pour une répartition équilibrée de l'effort entre les différentes entités.

La section Besoins de financement souligne « *le caractère devenu inadapté des mécanismes actuels de financement* » mais dissuade de mettre en place « *une réforme qui affaiblirait davantage la capacité fiscale (au sens large) de l'Entité I au moment où celle-ci en a le plus besoin pour assurer à la fois le financement de la dette publique fédérale et du vieillissement, pourrait être source d'une fragilisation financière et sociale onéreuse pour la prospérité de l'ensemble des composantes de notre système fédéral* ».

Le gouvernement fédéral en affaires courantes a dépassé l'objectif recommandé par le CSF en visant un solde de -3,1 % au lieu de -3,2 % en 2011. L'objectif de l'ensemble des pouvoirs publics est ainsi fixé à -3,6 %.

Le taux d'endettement sera de nouveau stabilisé en dessous de 100 % pour atteindre 97 % après une augmentation continue depuis 3 ans.

Je tiens à remercier ici la célérité avec laquelle la section Besoins de financement a répondu à notre demande de remettre le dernier Avis préparatoire au nouveau programme de stabilité. Alors que le gouvernement fédéral est en affaires courantes depuis plus de 280 jours, il est essentiel de pouvoir continuer à disposer d'institutions qui fonctionnent correctement comme le CSF.

Dans le cadre de l'assainissement des Finances publiques, il est souhaitable à l'avenir de mettre en place une nouvelle section qui analyserait les dépenses publiques tout comme il existe déjà la section Fiscalité qui étudie les recettes.

### 3

## La section Fiscalité et Parafiscalité

Cette section remet régulièrement des Avis éclairés en matière de fiscalité et de parafiscalité.

A côté du rapport annuel obligatoire relatif au transfert aux pouvoirs locaux des impôts perçus par le Pouvoir fédéral, la section a remis de multiples rapports sur les sujets les plus divers dont je vous cite seulement quelques exemples pour vous donner une idée de l'étendue des matières couvertes : Rapport sur l'élasticité des recettes, Analyse comparative du régime fiscal de l'assurance-groupe et des fonds de pension, Critères objectifs d'estimation des recettes d'impôts régionaux à politique inchangé, Avis relatif à la taxation des loyers et réforme de la fiscalité immobilière...

Un Avis important de la section est toujours d'actualité, il s'agit du Rapport sur le partage des compétences de politique fiscale entre différents niveaux de pouvoir rédigé en octobre 1998 sous la présidence de Robert Maldague.

Il y a 13 ans, ce rapport indiquait déjà en préambule: « en Belgique la problématique de l'autonomie fiscale des Régions est et sera inévitablement un thème majeur du débat à court terme ». Les conclusions nuancées de ce rapport sont plus que jamais d'actualité et je vous invite à le relire.

Parmi les recommandations de ce Rapport, je retiendrais qu'il est souhaitable de maintenir la solidarité entre les personnes au niveau de l'Etat fédéral tout en explicitant mieux la solidarité entre les entités fédérées. Le Rapport conclut aussi qu'il faut éviter les conflits de compétence et la concurrence fiscale dommageable.

Il est probable qu'à l'avenir, la section Fiscalité soit de nouveau amenée à se pencher sur ce sujet brûlant.

## 4 Remerciements

---

Je tiens aussi à remercier les nombreuses personnes qui permettent de réaliser les différents travaux des commissions et qui travaillent souvent dans l'urgence, je pense notamment aux travaux de secrétariat, de traduction...

Dans le Comité de vieillissement présidé par Monsieur Guy Quaden, je remercie Mesdames Nicole Fasquelle et Saskia Weemaes qui s'occupent de la rédaction du Rapport annuel.

Je tiens à saluer le travail de Mesdames Carine Spinnoy, Frédérique Denil, Evelien Vanalme et de Messieurs Luc Buffel et Réginald Savage dans la Section Besoins de financement des pouvoirs publics présidée par Monsieur Luc Coene.

Je remercie aussi: Messieurs Geert Van Reybrouck, Christian Valenduc et Eddy Deloddere ainsi que Mesdames Janice Cusumano et Samantha Haulotte qui collaborent à la Section Fiscalité et Parafiscalité sous la présidence de Monsieur Bernard Jurion.

Enfin je termine avec Messieurs Jef Kortleven, Maurice Weber et Madame Delphine Didden qui s'occupent plus particulièrement du Bureau du CSF présidé par Monsieur Rudi Vander Vennet.

## 5 Conclusions

---

L'institution du csf repose sur une intelligence collective et une expertise de 75 ans mise au service du débat démocratique en Belgique. Plus de 150 Avis crédibles et respectés ont été produits rien que ces 30 dernières années qui ont permis de démontrer un art du compromis subtil et nuancé.

Le csf donne une représentation plus fine de la société belge depuis 2007 où les femmes sont largement représentées dans les deux sections Besoins de Financement et section Fiscalité mais pas encore dans le Comité pour le vieillissement où seules les plumes sont féminines.

Bref il s'agit d'un modèle belge à exporter et à ... réimporter !

